

DÉROGATION "ENFANT HORS COMMUNE" 2024/2025

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

DATE DE LA DEMANDE :

ÉCOLE DE SECTEUR :

ÉCOLE DEMANDÉE :

CLASSE :

DATE DE RENTRÉE :

ENFANT

NOM :

PRÉNOM :

RESPONSABLES LÉGAUX

RESPONSABLE LÉGAL 1

NOM :

PRÉNOM :

RESPONSABLE LÉGAL 2

NOM :

PRÉNOM :

MOTIF DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION HORS DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE

☐ Obligations professionnelles des parents ou tuteurs légaux

Joindre OBLIGATOIREMENT les certificats de travail

☐ Frères ou sœurs en cours de scolarité

Joindre OBLIGATOIREMENT le(s) certificat(s) de scolarité

☐ Santé de l'enfant

Joindre OBLIGATOIREMENT un certificat médical

☐ Autre motif

A préciser sur feuille séparée

DÉCISION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE

En référence à l'article 23 de la Loi 83-663 du 22 juillet 1983 la commune de résidence s'engage à participer aux dépenses d'entretien et de fonctionnement pour le cycle, maternelle ou élémentaire, d'inscription

Inscription autorisée ☐

Inscription refusée ☐

Motif :

DÉCISION DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL

Inscription autorisée ☐

Inscription refusée ☐

Motif :

Fait à : Le :

Le Maire de la commune de :

Fait à : Le :

Le Maire de la commune de :

Les réponses aux demandes de dérogation hors commune
seront envoyées par courrier courant juin

Pour les enfants inscrits en GRANDE SECTION en école maternelle, la demande de dérogation devra être renouvelée pour l'entrée en COURS PRÉPARATOIRE en école élémentaire (si votre situation a changé, mentionnez ces modifications sur le formulaire d'inscription bleu afin de mettre votre dossier à jour).

JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'INSCRIPTION HORS COMMUNE DE RÉSIDENCE MOTIVÉE

POUR OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES DES PARENTS OU TUTEURS LÉGAUX

- Les parents doivent travailler en dehors de la commune de résidence et celle-ci ne doit disposer d'aucune possibilité de restauration ou de garde. L'existence de restauration ou de possibilité de garde sera vérifiée par l'Administration.
- Joindre un certificat de travail des parents établi par chaque employeur.
- Indiquer les horaires de travail de chacun des parents ou tuteurs légaux.
- Joindre le contrat de l'assistante maternelle ou de la nourrice. En cas de garde par la famille, les amis, joindre un courrier de la personne attestant s'occuper de votre enfant en cas d'indisponibilité de votre part, et son justificatif de domicile.

POUR RAISONS DE SANTÉ

- La dérogation doit être justifiée par certificat médical attestant de l'hospitalisation fréquente ou de soins réguliers et prolongés dans la commune d'accueil.
- Joindre tout document médical justifiant la situation (certificat médical, attestation MDPH..).

POUR RAPPROCHEMENT DE FRATRIE OU SUIVI DE SCOLARITÉ

- Joindre un certificat de scolarité.
- Indiquer le motif de cette scolarisation (rayer les mentions inutiles) : convenances personnelles, travail des parents, raisons de santé, absence d'école de secteur, autre (préciser :).

POUR TOUT AUTRE MOTIF

- Joindre un courrier motivant les raisons de votre demande et présenter tout document pouvant la justifier.